



PB/EM – N° 2022/078

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2022

Publiée sur le site internet de la Commune le : 12 juillet 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 24

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : M. Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO
MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – VERD – FAVRE
da PASSANO - TABERLET – BERMOND – EMERY – BOSGIRAUD
BENATMANE - SABRAN-LACROIX – GAREL - BAILLY – MOCHET
SALAZAR – MARCHETTI – ALLARD-BRETON – SANLAVILLE - JACQUET
DIGIER -

Membres absents excusés : M. PONS : pouvoir remis à Mme FREYER
Mme MERLE : pouvoir remis à M. DARCY – Mme TEOLI : pouvoir remis à
Mme MERCIER – Mme RANCHIN : pouvoir remis à Mme SANLAVILLE
M. OUANICH : pouvoir remis à M. MARCHETTI -

Objet : Kiosque du Parc de Champvillard – Tarif de location

Nous disposons dans notre Parc de Champvillard d'un kiosque qui n'est à ce jour utilisé qu'à l'occasion de certaines manifestations municipales. La localisation de ce bâtiment et son équipement actuel permet d'imaginer qu'il pourrait être avantageusement utilisé le week-end par certains commerces ambulants qui pourraient ainsi proposer des boissons et des gourmandises au public nombreux qui se rend sur le secteur.

Pour ce faire, il est nécessaire de fixer les conditions de mise à disposition de cet équipement municipal.

Compte tenu des usages envisageables, de la surface disponible réduite (environ 18 m²) et des équipements présents qui se limitent à un point d'eau froide sur évier et une alimentation électrique, je vous propose de fixer le droit d'usage forfaitaire à la somme de 10 € pour 5 heures continues d'utilisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

APRES AVIS DE LA COMMISSION COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET LOGISTIQUE MUNICIPALE, SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE, PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE, BIENS COMMUNAUX

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

APPROUVE la mise en location du kiosque de Champvillard, afin d'y développer une offre de vente de boissons et petite restauration.

DIT que la location s'effectuera par créneau de 5 heures continues.

DIT que l'utilisation de l'équipement municipal demeurera précaire et que les utilisateurs devront vider les lieux de tout objet à l'issue de chaque période de location.

DIT que l'encaissement des redevances dues s'effectuera en une seule fois après la clôture de la période de location autorisée.

FIXE le montant de la participation financière forfaitaire demandée pour chaque créneau de 5 heures à la somme de 10 €, comprenant outre l'utilisation du kiosque, les consommations d'eau et d'électricité, ainsi que l'occupation d'une bande de terrain de 2 m sur le pourtour direct de l'emplacement loué.

AUTORISE Madame le Maire à conclure toute convention nécessaire à la mise en œuvre de cette location.